



Fonds Unique  
de Péréquation



## NOTE D'INFORMATION

### OBJET : ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET REALISATION D'ACTIONS DE FORMATION COMBINEE A DES SITUATIONS DE CHÔMAGE PARTIEL.

Les représentants du Fonds Unique de Péréquation (FUP) et le Secrétaire d'Etat à l'Emploi ont signé le 21 avril 2009 un accord destiné à mettre en œuvre un **dispositif exceptionnel de formation professionnelle en faveur du maintien de l'emploi et du développement des compétences**.

L'accord repose essentiellement sur la participation active des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) au titre de la professionnalisation et ceux agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF) et vise surtout à **accompagner les salariés des entreprises**.

#### AU NIVEAU NATIONAL

Une enveloppe de 54M€ cofinancée par le FUP et l'Etat (via le FSE) doit permettre d'assurer la formation de 30.000 salariés en situation de chômage partiel conformément aux dispositions prévues par les articles L5122-1 et R5122-1 et suivants du code du travail. La situation de chômage partiel, qui constitue une suspension du contrat de travail, doit pouvoir être mise à profit pour mobiliser les outils existants.

Les actions de formation relèvent, soit :

- Du plan de formation
- Du droit individuel à la formation (DIF)
- Du congé individuel de formation (CIF)

#### EN AQUITAINE

Une enveloppe de 1.8 M€ permettra au Fongecif Aquitaine d'accompagner 200 salariés, issus d'entreprises de moins de 250 salariés.

**Le Fongecif Aquitaine** accompagnera les salariés dans la mise en œuvre de formations combinées à des situations de chômage partiel :

- **Formation** d'une durée moyenne de **300 heures** réalisée à l'issue d'une **évaluation préformative de 14 heures**.
- **Prise en charge** totale, par le Fongecif Aquitaine, des **coûts pédagogiques** et du **remboursement de la rémunération** du salarié en formation.

#### ETAPES

- **Contacter le Fongecif Aquitaine, qui proposera aux salariés :**
  - D'assister à une réunion d'information / Atelier Projet
  - De bénéficier d'entretiens individuels
  - De réaliser une évaluation préformative
  - De suivre une formation, entamée avant le 31/12/09 et terminée au 30/04/10

#### CONTACTS

- [soutienemploi@fongecifaquitaine.org](mailto:soutienemploi@fongecifaquitaine.org)
- **Brigitte COSTES, Responsable Mission Conseil** – tél : 06.32.45.96.57
- **Séverine FOUCHER, Chargée de mission** – Tél : 06.11.03.12.95
- **Pénélope LUCAS, Attachée de direction** – tél : 05.56.69.35.56
- **Thierry ANSALDO, Directeur** – tél : 06.80.40.92.93

